

Le

Objet : Documents budgétaires

Conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités,

Le Maire soussigné, atteste que le Compte Financier Unique 2023 (budget principal et annexes), Budgets primitifs 2024 (principal et annexes), ainsi que les notes de présentation synthétiques et délibérations afférentes sont mis à la disposition du public :

- sur le site internet de la collectivité,
- en mairie, à la Direction des Finances.

Le présent Avis est affiché en Mairie, et mis en ligne sur le site internet de la collectivité, ce jour.

A Port-Jérôme-sur-Seine,

Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

Hélène BRIFFAULT

